

Samir Douaihy

Candidat au siège de représentant du personnel **journaliste** au Conseil d'administration

Protégeons la spécificité de l'AFP !

Chers collègues journalistes de l'AFP,

Vous êtes appelés, du 10 au 20 juin 2014, à élire votre représentant au Conseil d'administration de l'AFP¹.

Ce scrutin, organisé tous les trois ans, est **très important** :

- il s'agit de désigner **l'unique journaliste de l'AFP siégeant au sein de l'instance qui gère notre agence**².
- c'est la seule élection³ à laquelle **tous les journalistes de l'agence, à travers le monde**, peuvent participer⁴.

Je sollicite votre confiance pour occuper ce poste, sur la base des **dix positions** suivantes :

- 1.** L'AFP est un média unique au monde, puisqu'elle est le seul média global (couvrant le monde entier sans interruption) à être **libre de l'emprise de l'argent privé et de celle des pouvoirs publics**. Ce privilège nous le devons à quelques esprits visionnaires qui ont conçu le statut de l'AFP⁵, qui nous soumet à une obligation légale : être libres⁶ !
- 2.** Le statut de l'AFP est un « miracle législatif » que nous devons défendre, mais sans pour autant le sacraliser. Ce statut n'est pas un but en soi, mais un moyen pour protéger notre indépendance. **Toute modification du statut doit d'abord protéger notre indépendance, renforcer notre liberté.**
- 3.** L'AFP, selon son statut, n'est pas une entreprise, mais un « *organisme autonome* » ; elle n'a pas de produits mais des « *services* » ; elle n'a pas de clients mais des « *usagers* ». Il est donc **contraire à l'esprit de la loi, de vouloir gérer l'AFP comme si elle était une banale société privée.**
- 4.** La spécificité de L'AFP est en permanence menacée. De l'extérieur, par les adeptes du libéralisme qui ne tolèrent aucune exception à la loi du marché et considèrent l'information comme une marchandise, alors que le pilier central de la démocratie est l'information libre des citoyens. De l'intérieur, par ceux qui veulent appliquer à notre agence des schémas standardisés de rentabilité et de performance, ignorant ainsi la particularité de notre agence et de sa mission, et cédant au mimétisme à l'égard des grands médias privés. Or, **il faut être fier de la spécificité de l'AFP et tout faire pour la protéger.**

5. L'AFP tout entière est une mission d'intérêt général⁷. Elle n'est pas chargée de « missions d'intérêt général » parmi ses activités diverses. L'AFP n'a strictement rien à faire d'autre que d'honorer ses « obligations » qualifiées toutes de « missions d'intérêt général ». Elle n'a donc pas à se mêler d'activités purement commerciales : son statut le lui interdit, et d'ailleurs personne ne lui demande de générer des bénéfices puisqu'elle n'a pas de propriétaire, ni d'actionnaires, et la loi lui fait juste l'obligation d'avoir un budget à l'équilibre. Nous ne devons jamais accepter une segmentation de l'activité de l'AFP entre activités relevant de la mission d'intérêt général et d'autres activités qui seraient commerciales. Toutes les activités journalistiques de l'AFP doivent se faire dans le cadre légal de la maison mère : ni filiales, ni prestations commerciales.

6. L'AFP dispose d'une renommée mondiale, d'un savoir-faire unique et d'un potentiel vaste. Mais elle navigue à vue, avec des projets sans cohérence globale. **L'AFP doit avoir une vraie vision, une stratégie ambitieuse.** Certes, il faut qu'une telle stratégie intègre les nouvelles technologies, mais elle doit être centrée sur notre cœur de métier, et être lisible de chacun des salariés de l'AFP.

7. L'AFP a besoin d'une vraie refondation : il faut repenser tout le fonctionnement, le déploiement géographique, les profils de postes, l'articulation entre les langues, questionner la décentralisation, instaurer partout des critères, des procédures d'évaluation... pour aboutir à une organisation plus performante, plus professionnelle. Et s'interroger, dans le cadre d'une telle réorganisation, sur la pertinence de chacune de nos activités, afin de mettre un terme à celles non reliées à notre mission d'intérêt général.

8. L'AFP souffre d'un mal profond : **l'absence de confiance entre la Direction et le personnel.** Aucune réforme ne peut réussir avant le rétablissement de cette confiance. Seule une interaction vertueuse entre la Direction et le personnel pourrait remobiliser toutes les énergies de l'agence.

9. L'AFP fonctionne à chaque instant grâce au dévouement de son personnel à travers le monde. Le personnel de l'AFP n'est pas une « charge financière » ni une « masse salariale », mais le dépositaire du savoir-faire de notre agence et le gardien de sa mission d'intérêt général. Le personnel doit être respecté et protégé. **L'AFP doit avancer progressivement vers une harmonisation des droits de tous ses salariés à travers le monde.** Cela passe par la création d'un comité d'entreprise mondial. Et par une charte sociale de référence qui doit s'appliquer partout et être sans cesse améliorée.

10. Il faut **moraliser le fonctionnement et les pratiques au sein de l'AFP**, en allant vers plus de transparence et d'équité. L'AFP doit respecter les lois, partout ; mettre un terme au clientélisme dans la gestion de ses ressources humaines et en finir avec certaines disparités choquantes dans les rémunérations.

•

Le siège du représentant du personnel journaliste au sein de l'AFP n'est pas un strapontin pour un observateur, mais un siège de plein pouvoir.

En réalité, les 2 représentants du personnel au Conseil d'administration sont les 2 seuls (sur les 16 membres de ce conseil) **à être issus de l'AFP et à bien connaître sa culture.** Les 14 autres membres de ce conseil, y compris le président-directeur général, sont des personnalités venues de l'extérieur, nommées à leur poste pour une durée déterminée, avant de partir ailleurs.

L'AFP s'enorgueillit, dans toute sa communication, d'avoir « *des collaborateurs de plus de 90 nationalités* ». Or, seuls les ressortissants français ont pu jusqu'à présent entrer dans son

Conseil d'administration. Si je suis élu, je serai le **premier non-Français à entrer dans cette instance**. Ma candidature est motivée aussi par ma volonté de rendre hommage à tous les « étrangers » qui font l'AFP et qui travaillent souvent dans des conditions difficiles voire dangereuses.

Depuis mon entrée à l'AFP en 1986, j'ai participé à toutes les mobilisations pour préserver l'indépendance de notre agence et défendre son statut. La conclusion que je garde de cette longue expérience est que **plus les journalistes de l'AFP sont unis, et plus ils sont capables de défendre notre agence face aux menaces récurrentes**.

Ma candidature est **soutenue notamment par les syndicats de journalistes CGT, FO et SUD**.

Je suis membre fondateur de la Société des journalistes (SDJ) et membre de l'Association de défense de l'indépendance de l'AFP (ADIAFP). Je n'appartiens à aucun syndicat, mais j'estime que le rôle des syndicats est indispensable au sein de l'agence. Si je suis élu, **je m'engage à consulter régulièrement les syndicats et associations de journalistes au sein de l'AFP**. Et j'espère collaborer étroitement avec le représentant du personnel non-journaliste.

Je suis persuadé que l'AFP dispose d'importants atouts. Mais **il faut créer une meilleure synergie au sein de l'agence**, et lui redonner confiance en elle-même. Vous pouvez compter sur moi, si je suis élu, pour œuvrer inlassablement dans ce sens.

Confraternellement et chaleureusement à chacun de vous,

Samir Douaihy

Journaliste au desk France à Paris

samir.douaihy@afp.com

¹ Le statut de l'AFP réserve aux personnels de l'Agence 2 sièges sur 15 au Conseil d'administration : l'un pour un représentant des journalistes, l'autre pour un représentant des non-journalistes. Les 15 membres du Conseil d'administration élisent le PDG, qui devient le 16^e membre de cette instance.

² Le statut de l'AFP indique que « *le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour la gestion et l'administration de l'agence.* »

³ Trois élections internes sont organisées au sein de l'AFP une fois tous les trois ans. Deux de ces trois élections (qui visent à élire les membres du Comité d'entreprise et les Délégués du personnel) sont réservées aux salariés ayant un contrat de travail français. Or, ils ne représentent que quelque 60 % de l'ensemble des salariés de l'AFP.

⁴ Auparavant, de 1957 à 1996, cette élection au Conseil d'administration était réservée aux seuls salariés de nationalité française. Puis, à partir du scrutin de 1999, les salariés ressortissants des États de la Communauté européenne pouvaient également y participer. Mais, à la suite d'une courageuse plainte de l'un des salariés de l'AFP, le Conseil constitutionnel français a invalidé, le 6 mai 2011, le critère de nationalité, le considérant comme discriminatoire et en contradiction avec la Constitution française. Depuis, tous les salariés de l'AFP peuvent y participer.

⁵ Le statut de l'AFP est une loi de la République française, votée à l'unanimité du parlement, et promulguée le 10 janvier 1957.

⁶ Le statut indique clairement que « *l'activité de l'Agence France-Presse est soumise [à trois] obligations fondamentales* », la première étant : « *L'Agence France-Presse ne peut en aucune circonstance tenir compte d'influences ou de considérations de nature à compromettre l'exactitude ou l'objectivité de l'information ; elle ne doit, en aucune circonstance, passer sous le contrôle de droit ou de fait d'un groupement idéologique, politique ou économique.* »

⁷ C'est ce que stipule le statut, dans son esprit depuis 1957, et même dans sa lettre depuis l'introduction en 2012, dans son article 13, de l'expression « *missions d'intérêt général.* »